

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice 18
présents 18
votants

L'an deux mil six
Le 18 mai,
Le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François
GAUJOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2006.

Présents : Mmes, EMIN LAURENT, LEQUIEN, MARRANT, PERIER CAMBY,
PEYLIN, RONDELET.
MM. BARALDI, BARNIER, BERENGER, FUGIER, GAUJOUR, GUILLON,
PERRET, ROUDET, STEFANUTO, TROUILLOUD, VACHER.
Absents :
Secrétaire de séance : Madame Myriam MARRANT

DEVENIR DE LA MAISON FAGOT

Suite aux réunions de travail sur le devenir du bâtiment dit Maison Fagot, quatre propositions ont émergées :

Démolition sans reconstruction,
démolition et reconstruction sur la propriété foncière,
réhabilitation avec création de logement à caractère social,
réhabilitation avec création de salles communales.

Monsieur le Maire propose de départager ces propositions grâce à un vote pondéré, Monsieur Roudet demandant que ce premier vote se fasse à bulletin secret.

A l'issue de ce premier vote, La réhabilitation avec création de salles communales obtient 53 points,
la réhabilitation avec création de logement à caractère social obtient 47 points,
la démolition et reconstruction sur la propriété foncière obtient 44 points,
La démolition sans reconstruction obtient 36 points.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur la solution qui a obtenu le plus de point c'est à dire la réhabilitation de la Maison Fagot avec création de salles communales.

Après délibération le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et 2 contre d'annuler les délibérations précédentes concernant le devenir de la Maison Fagot, de réhabiliter la maison Fagot avec création de salles communales

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Fait à St Etienne de Crossey,
Le 18 mai 2006

Le Maire
J.F. GAUJOUR